

Termes de référence (TdR) pour les achats de prestations de services / accord-cadre au-dessus du seuil de l'UE

CONFIDENTIAL

Intitulé du projet :	Numéro de dossier / unité de gestion :
Programme Énergies Durables III (PED III)	G-018084-001 (24.2043.8-001)
Pays :	Numéro de contrat :
Sénégal	10012448
Prestation objet de l'appel d'offres :	
Accord-cadre sur la transition énergétique – Pool Experts en appui au PEDIII	

0. Liste des sigles et abréviations.....	2
1. Contexte et informations générales.....	4
1.1. À propos.....	4
1.2. Informations sur l'appel d'offres.....	9
2. Exigences à respecter par la partie contractante	9
2.1. Durée et étendue du contrat.....	9
2.2. Prestations attendues et exigences posées à la partie contractante.....	9
2.3. Assurance qualité en cours de contrat	13
2.4. Supports et exigences techniques.....	14
2.5. Protection des données et sécurité de l'information	14
3. Conception technique et méthodologique	14
3.1. Interprétation des objectifs (point 1.1 du schéma d'évaluation)	15
3.2. Processus et acteurs au sein du système partenaire (point 1.2 du schéma d'évaluation).....	15
3.3. Stratégie (point 1.3 du schéma d'évaluation).....	15
3.4. Gestion de projets (point 1.4 du schéma d'évaluation)	17
3.5. Exigences diverses (point 1.5 du schéma d'évaluation)	18
4. Personnel.....	18
5. Consignes de calcul.....	31
5.1. Affectation de personnel et honoraires	31
5.2. Frais de voyage et de déplacement.....	32
5.3. Autres frais.....	33
6. Contrats individuels / marchés individuels	33
7. Consignes relatives au format de l'offre	34
8. Options	35
9. Annexes	35

Termes de référence – contrat-cadre version : 10/2025

c) [https://energypedia.info/wiki/Programme_Energies_Durables_\(P.E.D.\)](https://energypedia.info/wiki/Programme_Energies_Durables_(P.E.D.))35

0. Liste des sigles et abréviations

AEME	Agence pour l'Economie et la Maîtrise de l'Energie
AG	Donneur d'ordre
ANER	Agence Nationale pour les Energies Renouvelables
ASER	Agence Sénégalaise d'Électrification Rurale
L'AVB	Conditions générales de vente de services et de travaux
BMF	Ministère fédéral allemand des Finances
CD	Coopération au développement
CER	Comité Electrification Rural
Conditions générales	Conditions générales relatives à la fourniture de services et d'ouvrages pour la Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH
CRSE	Commission de Régulation du Secteur de l'Energie
CFP	Centre de formation Professionnelle
CW	Capacity Works
EE	Efficacité Energétique
ER	Energies Renouvelables
ERD	Electrification Rurale Décentralisée
FK	Expert
FKT	Journées d'experts
GDPR	General data protection regulation
GTC	Conditions générales de vente pour la fourniture de services et de travaux pour le compte de la Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH
ISEP	Institut Supérieur d'Enseignement Professionnel
JET-P	Partenariat pour une transition énergétique juste
JE	Jour d'expert-e
JS	Jour de spécialiste
KOMP	Suivi et calcul prévisionnel des coûts par extrant
KZFK	Expert à court terme
LoI	Déclaration d'intention
PS	Paquet de services
MoU	Protocole d'accord

MPE	Ministère du Pétrole et de l'Energie
PED	Programme des Energies Renouvelables
RMO	Bureau de la gestion des risques
SENELEC	Compagnie nationale d'électricité
SMSI	Système de Management de la Sécurité de l'Information
TdR	Termes de référence
UE	Union Européenne

1. Contexte et informations générales

1.1. À propos

La Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH est un prestataire de services mondial dans le domaine de la coopération internationale pour le développement durable. En collaboration avec ses partenaires, la GIZ développe des solutions efficaces qui ouvrent des opportunités aux personnes et améliorent leurs conditions de vie à long terme.

Brève description :

Titre du module	Programme de promotion de l'énergie durable au Sénégal (PED III)
Secteur	Énergie
Objectif du Programme	L'accès à une énergie adaptée aux besoins, aux opportunités génératrices de revenus et à l'emploi est amélioré, dans le respect du climat, grâce au développement durable des énergies renouvelables et à la mise en place de mesures d'efficacité énergétique.
Objectif du projet	Les principaux acteurs des secteurs public et privé de l'énergie au Sénégal mettent effectivement en œuvre une transition énergétique juste aux niveaux stratégique et opérationnel.
Contribution à la mise en œuvre nationale de l'Agenda 2030	Le module contribue à la mise en œuvre des objectifs de la politique énergétique nationale liée aux énergies renouvelables (EnR) et à l'efficacité énergétique (EE) et donc aux ODD 7, 8, 9 et 13.
Problème majeur	Le développement bas carbone et l'accès à une électricité durable et abordable ainsi que l'accès universel à l'électricité constitue des enjeux majeurs de développement pour le Sénégal. La transition énergétique est un levier important pour y remédier. Les principaux acteurs clés du secteur présentent des limites au niveau organisationnel et opérationnel, pour assurer une transition énergétique juste, notamment l'intégration des énergies renouvelables et de mesures d'efficacité énergétique au niveau national.
Groupes cibles	Le secteur public (ministères, autorités nationales et décentralisées, les établissements de formation et de recherche) ainsi que le secteur privé (médias, entreprises, structures d'appui au secteur privé) pourront bénéficier du projet. La population sénégalaise a un accès renforcé, un approvisionnement en énergie compétitive et durable et a de nouveaux emplois.

Partenaire politique	Ministère de l'Energie, du Pétrole et des Mines (MEPM)
Approche méthodologique	Au niveau national, les capacités du ministère de l'Énergie et des autres parties prenantes à piloter le processus de la transition énergétique sont renforcées. En outre, l'appui à l'opérationnalisation de l'écosystème permettant des investissements priés dans la transition est mis en œuvre. Enfin les opportunités économiques de la transition ainsi que le renforcement de capacités nécessaires à son déploiement sont favorisées.
Principaux résultats	(1) Structure de gouvernance cohérente pour les ER & EE dans le cadre du JETP (2) Meilleures conditions-cadres pour l'intégration des ER au réseau et les investissements privés dans les ER et l'EE (3) Renforcement des structures de qualification dans le secteur ER & EE
Partenaires de mise en œuvre	MEPM et ses agences d'exécution (AEME, ANER, ASER), CRSE, SENELEC, secteur privé, société civile
Durée	01/2026 – 12/2028

Le projet de coopération technique (TC) se situe dans le domaine d'action « Énergies renouvelables et efficacité énergétique » du thème central « Climat et énergie, *transition juste* » de la coopération allemande. Il s'inscrit dans le cadre du programme allemand de coopération au développement « Approvisionnement en énergie durable et développement urbain au Sénégal » et soutient les partenaires sénégalais dans la mise en œuvre du *Partenariat pour la transition énergétique juste* (JETP), signé en 2023. En améliorant l'intégration des énergies renouvelables (ER) dans le réseau et le marché, en numérisant les processus de gouvernance sectorielle et en promouvant la création de valeur locale, l'efficacité énergétique (EE) et les capacités techniques dans le secteur de l'énergie, le module œuvre à des réformes de politiques sectorielles et à la mobilisation d'investissements privés dans le but d'accélérer la transition énergétique au Sénégal notamment dans le cadre de la JETP.

Le Sénégal s'est engagé dans une trajectoire ambitieuse de transition énergétique, visant à garantir un accès universel à une énergie fiable, durable et abordable, tout en contribuant activement à la lutte contre le changement climatique. Cet engagement s'inscrit pleinement dans la mise en œuvre des orientations stratégiques nationales, notamment la Vision Sénégal 2050, la Lettre de Politique de Développement du Secteur de l'Énergie et des Mines (LPDSEM), ainsi que la Contribution Déterminée au niveau National (CDN). Il est également en cohérence avec les engagements internationaux pris dans le cadre du Partenariat pour une Transition Énergétique Juste (JETP).

Conclu le 22 juin 2023 entre le Sénégal et le groupe des partenaires internationaux (IPG), composé de l'Allemagne, de la France, de l'Union européenne, du Royaume-Uni et du Canada, le JETP vise à mobiliser un volume de financements nouveaux et additionnels estimé à 2,5 milliards d'euros sur une période initiale de trois à cinq ans. Ces ressources ont pour

objectif de soutenir les efforts du Sénégal en matière d'accès universel à l'énergie et de consolidation d'un système énergétique sobre en carbone, résilient et durable. Dans ce cadre, le Sénégal s'est notamment engagé à porter la part des énergies renouvelables à 40 % de la capacité installée du mix électrique à l'horizon 2030, contre environ 30 % en 2023.

Le Partenariat JETP constitue donc un levier structurant pour accompagner la mise en œuvre effective des priorités nationales de transition énergétique. Il offre un cadre stratégique de coordination et de mobilisation des partenaires techniques et financiers, du secteur privé et de la société civile, afin d'accélérer les investissements, de renforcer les capacités nationales et de maximiser l'impact et la cohérence des interventions.

La coopération allemande avec le ministère de l'Energie et du Pétrole sénégalais visent à mobiliser activement nos partenaires en faveur d'une transition énergétique ambitieuse et, en particulier, d'un développement massif du photovoltaïque. Il serait bien de prendre en compte les points suivants :

- Au niveau politique, la coopération apporte notre soutien à l'élaboration de stratégies intelligentes pour le déploiement massif de systèmes de stockage par batterie, pouvant inclure une stratégie de développement, un cadre réglementaire, la gestion de l'utilisation des batteries et leur contribution à la stabilité du réseau. Cette démarche vise à montrer comment mener à bien un déploiement à grande échelle du photovoltaïque, quelles en sont les implications pour le réseau électrique et comment le secteur privé peut être impliqué afin de réduire les coûts et d'accélérer la transition.
- Au niveau de la compagnie nationale d'électricité (Senelec), il s'agit de définir les modalités des accords d'achat d'électricité (PPA) et des contrats d'injection, ainsi que de mettre en place des compteurs intelligents et des tarifs variables qui incitent les clients disposant de leurs propres capacités photovoltaïques et de batteries à adopter un comportement favorable au réseau. Il est essentiel à cet égard de conseiller la Senelec sur des modèles intelligents qui répondent aux besoins du nombre croissant d'autoproduiteurs sans compromettre l'équilibre économique du fournisseur d'électricité.
- En matière d'électrification rurale, l'accent est mis sur l'objectif national d'accès universel d'ici 2029 : une meilleure planification et coordination entre l'extension du réseau, les mini-réseaux et les systèmes individuels, des modèles tarifaires et commerciaux viables pour les exploitants de mini-réseaux, un cadre plus attractif pour les investisseurs privés, ainsi que la garantie de la durabilité des mini-réseaux à l'avenir.
- Pour la digitalisation du secteur énergie, il s'agira d'améliorer le pilotage du secteur via des outils numériques pour la planification, le suivi-évaluation des politiques publiques et la gestion des données.
- En ce qui concerne la communication, c'est d'apporter un appui dans la mise en œuvre de la stratégie nationale de communication sur la transition énergétique juste.
- Le renforcement de capacité humain, c'est de contribuer à la mise en œuvre de la stratégie nationale de formation professionnelle et de recherche dans le secteur de l'énergie en garantissant un capital humain qualifié à assurer une transition énergétique juste
- La mobilité électrique au Sénégal dépend de l'accès à des infrastructures de recharge, d'une électricité verte et d'un réseau stable, ainsi que d'un cadre réglementaire incitatif pour en accélérer l'adoption
- Dans le cadre du développement de Pipeline de projet en ER/EE, l'objectif est de faire mûrir un portefeuille de projets RE/EE jusqu'à un stade pré-bancable, en optimisant leur viabilité technique, financière et institutionnelle pour attirer les investisseurs.
- Etc..

Toutes ces thématiques contribuent à l'opérationnalisation de la transition énergétique juste au Sénégal.

Objectifs, indicateurs :

La source de vérification des objectifs et indicateurs reste la WIMA du PED III.

Outputs	Indicateurs pertinents
Objectif du projet : Les principaux acteurs des secteurs public et privé de l'énergie au Sénégal mettent effectivement en œuvre une transition énergétique juste au niveau stratégique et opérationnel.	Contribution à : Indicateur 1 : Nombre d'instruments stratégiques et juridico-normatifs qui sont entrés en vigueur dans le cadre du Partenariat pour une transition énergétique juste (JETP). Valeur cible : au moins 3 instruments (2028) Indicateur 2 : Nombre d'outils mis en place par la Société Nationale d'Électricité du Sénégal (SENELEC) pour intégrer une part croissante d'énergies renouvelables variables (ERV) dans le réseau électrique. Valeur cible : au moins 2 instruments (2028) 1. Indicateur 3 : Nombre de projets privés accompagnés (on-grid, off-grid, efficacité énergétique) ayant atteint le stade d'investissement Valeur cible : au moins 10 (2028)
Output 1 : Les acteurs publics concernés disposent d'outils stratégiques et administratifs clés pour accélérer le déploiement des EnR et de l'EE dans le cadre du JETP.	Contribution à : Indicateur d'extrant 1.1 Nombre d'outils de pilotage et de mise en œuvre de la transition énergétique, développés ou mis à jour avec les principaux acteurs du secteur de l'énergie Valeur cible : au moins 4 dont un sensible au genre Indicateur d'extrant 1.2 Nombre d'indicateurs de résultats sur l'ER et l'EE qui ont été régulièrement mis à jour par le l'UCS JETP dans un système de suivi et d'évaluation numérique fonctionnel Valeur cible : au moins 2
Output 2 :	Contribution à :

Les instruments techniques, de planification, réglementaires et financiers nécessaires à l'intégration au réseau des énergies renouvelables par les acteurs privés se sont améliorés.	Indicateur d'extrant 2.1 Nombre d'instruments opérationnels développés avec la SENELEC pour l'intégration des ER variables dans le réseau électrique, favorisant sa stabilité. Valeur cible : au moins 4 (2028) Indicateur d'extrant 2.2 Nombre d'outils standardisés pour la création de documentations de projets ER/EE bancables, développés en collaboration avec des institutions partenaires. Valeur cible : au moins 2 (2028)
Output 3 : Les connaissances techniques et transversales pour la mise en œuvre de la transition énergétique ont été renforcées auprès du public et des acteurs clés, en particulier les femmes et les filles.	Contribution à : Indicateur d'extrant 3.1 Nombre de femmes qui ont réussi une mesure de qualification technique ou entrepreneuriale basée sur les programmes d'études actuels dans le domaine de l'ER et de l'EE avec au moins un module de formation spécifique aux femmes sur le leadership. Valeur cible : au moins 100 femmes (2028) Indicateur d'extrant 3.2 Nombre d'activités de sensibilisation du public sur la transition énergétique et les avantages économiques des ER et de l'EE réalisées par des entités sous la responsabilité du ministère de l'Énergie. Valeur cible : au moins 6 dont 2 ciblées pour les femmes (2028)

Note sur l'appel à candidatures :

Le sujet de cet appel à propositions est la conclusion d'un accord-cadre (RV) sur la mise en œuvre d'études, analyses, données, instruments, services de conseil et développement des capacités de haute qualité sous la forme d'un « Service d'assistance pour la transition énergétique au Sénégal » par des pools d'experts seniors largement et profondément positionnés, dont les spécialistes qualifiés doivent être capables de fournir des analyses interdisciplinaires et coordonnées de haute qualité de manière exceptionnellement rapide tout au long du contrat.

1.2. Informations sur l'appel d'offres

L'objectif est de mandater une seule partie contractante (AN) sous l'accord-cadre. Il est fait appel aux missions portant sur l'exécution de ces prestations à partir de cet accord-cadre, en fonction des besoins, par appels de prestations donnant lieu à des contrats individuels.

Déroulement de l'appel d'offres

2. Exigences à respecter par la partie contractante

2.1. Durée et étendue du contrat

La durée prévue de l'accord-cadre est indiquée dans les « Conditions particulières ». La durée définitive et la période de fourniture des prestations sont fixées dans la lettre d'attribution du marché.

La GIZ calcule sur la base **d'un volume estimatif probable de 48 analyses** (soit environ 680 jours d'expert·e·s – JE). Le **volume maximum est de 72 analyses ou analyses converties** (soit environ 1 005 jours d'expert·e·s – JE pour l'ensemble des paquets de services. Ces volumes estimatifs et maximum devraient se répartir comme suit sur les différents paquets de services (cette répartition n'est pas contraignante) ::

	Volumes pour la durée du contrat
PS 1	Volume estimatif : 10 analyses brèves qualitatives (≈ 40 JE) Volume maximum : 15 analyses brèves qualitatives (≈ 45 JE)
PS 2	Volume estimatif : 20 analyses qualitatives approfondies (≈ 300 JE) Volume maximum : 30 analyses qualitatives approfondies (≈ 450 JE)
PS 3	Volume estimatif : 10 analyses quantitatives brèves (≈ 100 JE) Volume maximum : 15 analyses quantitatives brèves (≈ 150 JE)
PS 4	Volume estimatif : 8 analyses quantitatives approfondies (≈ 240 JE) Volume maximum : 12 analyses quantitatives approfondies (≈ 360 JE)

Il n'y a aucun droit à un appel effectif de l'ordre de grandeur indiqué et les volumes estimatifs et/ou maximum ne donnent pas lieu à l'appel d'un volume minimum.

2.2. Prestations attendues et exigences posées à la partie contractante

L'objectif de l'appel à propositions est de fournir aux partenaires sénégalais (en particulier le MEPM et ses agences d'exécution – ANER, ASER et AEME –, la CRSE, le fournisseur national d'électricité SENELEC), au projet GIZ PED III et au BMZ, dans le cadre d'un accord-cadre, également sur demande à court terme et avec un niveau élevé de demande, des études, analyses, données, outils, services de conseil et de développement des capacités de haute qualité sous la forme d'un « Service d'assistance pour la transition énergétique au Sénégal ». En raison des questions exceptionnellement urgentes à traiter dans le domaine de la transition énergétique et de la forte demande, un grand nombre de ces produits doivent être livrés en parallèle en très peu de temps, de manière multidisciplinaire et selon différentes profondeurs et complexités, la séquence chronologique pouvant changer continuellement.

Pour cette raison, **quatre paquets de services** sont définis afin de classer ces produits selon leur type, leur portée et leur vitesse de réaction. De cette manière, le soumissionnaire peut bien calculer l'effort et la profondeur de service malgré le grand nombre d'analyses

partielles. **À aucun moment la partie contractante n'est tenue de traiter plus de 4 analyses brèves et 6 analyses approfondies en parallèle.**

Paquet de services 1 : Service d'assistance qualitative – analyses brèves en un temps court

Les services qualitatifs concernent les politiques, normes, structures, processus, gouvernance, capacités (y compris l'ingénierie de la formation, le développement de projets durables, l'entrepreneuriat et le leadership féminin), stratégies, dialogues avec les parties prenantes, modération, développement organisationnel, communication, etc. – ils ne sont souvent pas directement quantifiables, mais sont essentiels à des réformes et transformations durables.

Préparation d'environ 10 analyses brèves qualitatives, définies ici comme un maximum de 5 pages, généralement dans les domaines du droit, de la politique, de l'économie, de l'industrie énergétique, du développement des compétences, du développement des connaissances, de la communication, de l'entrepreneuriat, de la digitalisation, de la finance et de la technologie pertinents pour la transition énergétique. Les résultats doivent être livrés dans un délai maximum de 5 jours ouvrés à partir d'une demande ponctuelle.

Ces analyses brèves qualitatives ne nécessitent généralement pas ou très peu d'efforts de calcul (par exemple des calculs approximatifs ou de plausibilité, généralement sous Excel). L'effort moyen pour une combinaison typique du niveau professionnel proposé ici est de 3 jours d'expert par analyse.

En consultation avec le groupe de travail, certaines de ces analyses peuvent également être converties en consultation, formation, animation d'ateliers ou missions d'échanges professionnels. Par exemple, 3 JE pour une formation équivalente à 1 analyse du LS 1, 6 JE à 2 analyses du LS 1, etc.

Paquet de services 2 : Helpdesk qualitatif – analyses approfondies

Les services qualitatifs concernent les politiques, normes, structures, processus, gouvernance, capacités (y compris l'ingénierie de la formation, le développement de projets durables, l'entrepreneuriat et le leadership féminin), stratégies, dialogues avec les parties prenantes, modération, développement organisationnel, communication, etc. – ils ne sont souvent pas directement quantifiables, mais sont essentiels à des réformes et transformations durables.

Préparation d'environ 20 analyses qualitatives approfondies, définies ici comme **un maximum de 30 pages** de déclarations ou avis d'experts, généralement dans les domaines du droit, de la politique, de l'économie et de l'industrie de l'énergie, du développement des compétences et des connaissances, de la communication, de l'entrepreneuriat, de la digitalisation, de la finance et de la technologie pertinents pour la transition énergétique. Les résultats doivent être livrés dans **un délai maximum de 20 jours ouvrables** à partir de la demande ad hoc.

Ces analyses qualitatives approfondies nécessitent généralement un effort de calcul simple (par exemple un simple fichier Excel). L'effort moyen pour une combinaison typique du niveau professionnel proposé ici est **de 15 jours d'expert par analyse**.

Exemples typiques des analyses qualitatives attendues :

- Analyse des défis réglementaires liés à l'expansion des énergies renouvelables, des batteries et à la maîtrise de l'énergie
- Analyses du cadre contractuel et des contrats types pour l'intégration des énergies renouvelables et des batteries dans les réseaux par des opérateurs privés
- Analyse des défis économiques et des opportunités dans l'expansion des énergies renouvelables des batteries, la maîtrise de l'énergie et l'efficacité énergétique
- Analyse des défis financiers et des opportunités dans l'expansion des énergies renouvelables des batteries, la maîtrise de l'énergie et l'efficacité énergétique
- Analyse des contestations juridiques et des changements législatifs dans le secteur de l'énergie
- Analyse des projets d'autres donateurs ou investisseurs privés
- Analyse des effets industriels et sociaux de l'expansion des énergies renouvelables, des batteries de la maîtrise de l'énergie et de l'efficacité énergétique
- Analyse des programmes de financement
- Analyse du rôle changeant des fournisseurs d'électricité et de chaleur dans l'industrie de l'énergie (production, transport et distribution) ; éventuellement en interaction avec les analyses quantitatives du LS 4
- Analyse du PtX dans le système énergétique ou dans un secteur
- Analyse des opportunités pour l'industrie, la recherche, les métiers verts et durables et le développement des chaînes de valeur à travers la transition énergétique au Sénégal, et propositions opérationnelles pour y répondre
- Analyse de la relation avec les réglementations et programmes de soutien énergétiques de l'UE
- Analyses d'approches de mise en œuvre de la stratégie de communication du JETP
- Analyse d'approches adaptées au développement des métiers verts
- Analyse des approches et opportunités entrepreneuriales et de l'employabilité des jeunes et des femmes en tenant compte du contexte sénégalais
- Analyse des défis liés à la digitalisation en fonction des cibles

En consultation avec le groupe de travail, certaines de ces analyses peuvent également être converties en consultation, formation, animation d'ateliers ou missions d'échange professionnel. Par exemple, 5 JE pour une formation équivalente à 1 analyse du LS 2, 10 JE à 2 analyses du LS 2, et ainsi de suite.

Paquet de services 3 : Helpdesk quantitatif – analyses brèves en un temps court

Les services quantitatifs sont basés sur des chiffres, des données, des modèles, des simulations – ils sont mesurables, calculables et souvent techniquement ou économiquement solides.

Préparation d'environ **10 analyses quantitatives brèves**, définies ici comme **un maximum de 10 pages**, sous forme de court rapport technique, basé sur des méthodes quantitatives solides telles que la modélisation numérique ou analytique simple, généralement dans les domaines liés à l'énergie : économie, finance, ingénierie de la formation, communication, entrepreneuriat, développement des connaissances et compétences, digitalisation et technologie, typiquement dans le secteur de l'électricité et liés aux énergies renouvelables et à l'efficacité énergétique. Les analyses brèves doivent être livrées dans **un délai maximum de 20 jours ouvrables** à partir de la demande ad hoc.

Ces analyses brèves quantitatives nécessitent généralement des méthodes établies et bien définies ainsi que des calculs ou modèles complexes et correspondent approximativement à un calcul coût-bénéfice typique pour un donateur ou à un rapport bref réalisé par un évaluateur

individuel. L'effort moyen pour un mélange typique des niveaux d'experts proposés ici est **de 10 jours d'expert par analyse**.

En consultation avec le groupe de travail, certaines de ces analyses peuvent également être converties en consultation, formation, animation d'ateliers ou missions d'échange professionnel. Par exemple, 4 JE pour une formation équivalente à 1 analyse du LS 3, 8 JE à 2 analyses du LS 3, et ainsi de suite.

Paquet de services 4 : Helpdesk quantitatif – analyses approfondies

Les services quantitatifs sont basés sur des chiffres, des données, des modèles, des simulations – ils sont mesurables, calculables et souvent techniquement ou économiquement solides.

Préparation d'environ **8analyses quantitatives approfondies**, basées sur des méthodes quantitatives solides et parfois sophistiquées ou un mélange de méthodes telles que la modélisation numérique ou analytique complexe. Un rapport technique indépendant comprenant la classification, les recommandations d'action et un résumé est préparé, **ne dépassant pas 50 pages** sans consultation, généralement dans les domaines liés à l'énergie et à la transition énergétique tels que l'économie, la finance et la technologie, le renforcement des capacités, la communication, l'entrepreneuriat, la digitalisation, etc. Les analyses doivent être livrées dans **un délai maximum de 60 jours ouvrables** à partir d'une demande ad hoc.

Ces analyses quantitatives approfondies nécessitent également des méthodes et des modélisations relativement nouvelles et potentiellement complexes dans le secteur de la transition énergétique, qui requièrent des équipements informatiques puissants. La partie contractante doit disposer de l'équipement approprié. L'acquisition de licences logicielles n'est pas couverte dans le cadre de ce contrat. L'effort moyen pour une combinaison moyenne du niveau professionnel proposé ici est **de 30 jours d'expert par analyse**.

Exemples typiques des analyses quantitatives attendues :

- Modélisation technique quantitative et formation ainsi que création de modèles statiques du système électrique utilisant Powerfactory, PSSE ou des logiciels similaires, notamment pour l'intégration des énergies renouvelables et des batteries au réseau
- Modélisation technique quantitative et formation ainsi que création de modèles dynamiques du système électrique utilisant Powerfactory, PSSE ou logiciels comparables, notamment pour l'intégration des énergies renouvelables et des batteries au réseau
- Modélisation technique quantitative et formation ainsi que création de modèles de réseaux de distribution utilisant des logiciels tels que NEPLAN, CYMDIST ou comparables, notamment pour l'intégration des énergies renouvelables et des batteries au réseau
- Modélisation économique quantitative et création de modèles techno-économiques de réseaux électriques nationaux et régionaux à l'aide de logiciels tels que PLEXOS, GAMS, RECD, ReMIX, PyPSA ou comparables, déjà utilisés dans au moins cinq projets de donateurs ; le couplage sectoriel doit également être pris en compte
- Modélisation économique quantitative et formation des acteurs concernés dans l'industrie énergétique sénégalaise, ainsi que création de modèles correspondants ; le couplage sectoriel doit également être pris en compte
- Calcul des tarifs d'alimentation ou des accords d'achat d'électricité rentables et géospatialement différenciés, au niveau national et pour des projets individuels

- Calcul des rendements ajustés au risque pour les énergies renouvelables et des batteries du point de vue de différentes classes d'investisseurs privés
- Développement de scénarios et calculs coûts-bénéfices pour l'expansion des énergies renouvelables et des batteries et de l'efficacité énergétique, différenciés selon les mécanismes d'expansion et les niveaux de tension
- Analyses techniques des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique
- Analyses statiques et probabilistes
- Contributions techniques et études sur le développement, l'utilisation et la gestion des solutions et processus informatiques dans le contexte multi-acteurs sénégalais
- Analyses des procédures, réglementations, garanties et autres mesures conduisant à une réduction des coûts du prix d'entrée de l'électricité renouvelable basée sur des producteurs indépendants d'électricité
- Ingénierie de la formation, éducation au développement durable, développement des curricula pour les formations initiales et continues répondant aux besoins du marché du travail
- Développement d'une stratégie de formation continue sur les métiers verts en collaboration avec les structures de formation et le secteur privé
- Communication sur la transition énergétique juste adaptée au contexte sénégalais (élaboration de supports de communication, approches de sensibilisation des différentes cibles, etc.)
- Entrepreneurat, leadership féminin, employabilité des jeunes et des femmes
- Digitalisation pour une transition énergétique juste

Dans le cadre de la mise en œuvre de ces paquets de services, des ateliers pourraient être organisés par la partie contractante (par exemple, ateliers de restitution, ateliers de production, etc.) au niveau national.

En consultation avec le groupe de travail, certaines de ces analyses peuvent également être converties en consultation, formation, animation d'ateliers ou missions d'échange professionnel. Par exemple, 7 JE pour une formation équivalente à 1 analyse du LS 4, 14 JE à 2 analyses du LS 4, et ainsi de suite.

2.3. Assurance qualité en cours de contrat

Au début de la durée de l'accord-cadre, une « **réunion initiale** » virtuelle a lieu entre la GIZ et la partie contractante. Cette réunion dure 120 minutes au maximum.

Par ailleurs, la partie contractante *ou* les expert·e·s de la contractante participent une fois par mois à une réunion mensuelle. Outre l'assurance qualité, cela sert également aux échanges d'informations entre la GIZ et la partie contractante ainsi qu'entre les expert·e·s, au règlement des questions en suspens concernant la fourniture des prestations et la possibilité d'un développement de la partie contractante au niveau technique. Les exigences approximatives d'expertise entre le contractant et le client sont discutées, afin que le contractant bénéficie d'un certain degré de sécurité en matière de planification.

Ces formats ne sont **pas rémunérés**. La « réunion initiale » a pour but d'accueillir la partie contractante. La participation à cette réunion conditionne l'attribution du premier marché.

2.4. Supports et exigences techniques

Les différents appuis-conseils, analyses et formations peuvent avoir lieu soit sur le site du projet, soit en distanciel/à domicile. La décision définitive sur le format de la mission incombe à la GIZ. Cela n'affecte pas le cadre estimatif détaillé.

Il est attendu que la partie contractante dispose d'un équipement informatique adapté (ordinateur de table ou portable, caméra, micro, connexion Internet stable assurant un débit suffisant pour la transmission d'images, logiciels, etc.) et des connaissances et aptitudes nécessaires à l'emploi des médias et méthodes numériques.

Avant toute consultation virtuelle, la GIZ envoie un lien vers une réunion MS Teams à la partie contractante. Cette dernière peut accepter l'invitation à la réunion dans son navigateur ou l'appli même si elle n'a pas de compte MS Teams. Il est de la responsabilité de la partie contractante de veiller à ce que MS Teams puisse être pleinement utilisé.

2.5. Protection des données et sécurité de l'information

Les dispositions relatives à la protection des données et à la sécurité de l'information figurant dans la version en vigueur des Conditions générales de la GIZ (point 1.10, Protection des données) s'appliquent.

L'exécution du contrat peut impliquer le traitement des données à caractère personnel par le contractant, telles que (mais sans s'y limiter) les photographes et vidéos. Dans de tels cas, le contractant agira en tant qu'un responsable indépendant du traitement et doit SEUL se conformer à TOUTES les obligations applicables en matière de protection des données, y compris celles découlant des lois régionales et locales. Le contractant ne doit traiter les données à caractère personnel que lorsqu'un objectif donné ne peut être raisonnablement atteint sans ces données. Les principes de protection des données tels que la licéité, la minimisation des données, l'exactitude, la limitation des finalités, la limitation de la conservation, la transparence, l'intégrité et la confidentialité, et la responsabilité, ainsi que les nombreux droits de la personne concernée doivent faire l'objet d'une attention particulière. Les règles de transfert de données du RGPD doivent être prises en compte chaque fois que des données à caractère personnel quittent l'UE pour un pays tiers. La GIZ n'est en aucun cas responsable d'un tel traitement.

Lorsque le contractant exécute les instructions d'un partenaire de la GIZ concernant un tel traitement, le partenaire est le responsable du traitement des données, et le traitement des données est effectué conformément aux instructions du partenaire ainsi qu'aux lois et normes auxquelles il est soumis.

Lorsque le contractant n'est pas soumis au RGPD et que les lois applicables ne contiennent aucune explication des principes et droits en matière de protection des données à caractère personnel mentionnés ici, les définitions et les significations fournies par le RGPD (Règlement (UE) 2016/679) pourraient être utiles.

3. Conception technique et méthodologique

Dans ce chapitre, le soumissionnaire doit réfléchir aux objectifs et aux tâches du présent appel d'offres, décrire le système partenaire et ses processus dans son domaine d'attributions et

exposer la conception technique et méthodologique adoptée pour mettre en œuvre les tâches énumérées au point 2.2. Il doit, en outre, présenter la conception de sa gestion du projet.

3.1. Interprétation des objectifs (point 1.1 du schéma d'évaluation)

Le soumissionnaire doit interpréter les objectifs dont la réalisation lui incombe. Il ne suffit pas, à cet effet, de reprendre les objectifs formulés au *point* 2.2 des TdR, mais plutôt de décrire et d'interpréter les changements que l'objet de l'appel d'offres doit permettre d'atteindre directement dans le système partenaire, et de présenter les résultats positifs qui en découlent pour lui (point 1.1.1 du schéma d'évaluation).

Le soumissionnaire doit en outre analyser sa mission de manière critique (point 1.1.2 du schéma d'évaluation), *en* remettant une évaluation des hypothèses de résultat sous-tendant les prestations et exigences et des risques pouvant éventuellement affecter la mise en œuvre.

3.2. Processus et acteurs au sein du système partenaire (point 1.2 du schéma d'évaluation)

Les processus décrivent des modes opératoires ou ensembles de tâches nécessaires à la fourniture de certaines prestations dans un secteur, dans le système de coopération ou dans le système partenaire. La définition de ces modes opératoires et ensembles de tâches et leur mise en œuvre conformément aux règles sont de la responsabilité d'acteurs définis. Ces acteurs sont le plus souvent des institutions (par exemple des ministères, des municipalités, des associations et des chambres, des organisations non gouvernementales, des entreprises d'un secteur ou des entreprises individuelles, des structures de formation (universités, ISEP, CFP) des centres de recherche appliquée, des banques), mais peuvent également être des personnes physiques (par exemple une personne ayant un pouvoir de décision élevé).

Le soumissionnaire doit, en se basant le cas échéant sur des documents de projet existants (cf. annexes), décrire les processus qui sont mis en l'œuvre dans le secteur ou le système partenaire et qui sont importants pour les prestations faisant l'objet de l'appel d'offres notamment la transition énergétique (point 1.2.1 du schéma d'évaluation).

Le soumissionnaire doit présenter les acteurs (partenaires et autres) pertinents pour les prestations faisant l'objet de l'appel d'offres sous la forme d'une carte des acteurs. Dans la mesure du possible, les acteurs doivent y être nommés. Les mandats ainsi que les forces, les faiblesses et les intérêts des acteurs en ce qui concerne les prestations faisant l'objet de l'appel d'offres doivent en outre être présentés de manière succincte (point 1.2.2 du schéma d'évaluation).

En outre, le soumissionnaire doit décrire l'interaction entre les acteurs susmentionné-e-s. Il peut s'agir, par exemple, de la forme dans laquelle les différents acteurs coopèrent concrètement dans le cadre des processus susmentionnés, mais aussi des dépendances ou des conflits entre les acteurs et de leurs conséquences ou des formats de dialogue et de communication existants (point 1.2.3 du schéma d'évaluation).

3.3. Stratégie (point 1.3 du schéma d'évaluation)

La stratégie de mise en œuvre des prestations faisant l'objet de l'appel d'offres est l'élément central du concept technique et méthodologique. Elle se compose des éléments suivants :

- approche adoptée en vue de la réalisation des objectifs cités au chapitre 2.2 des présents TdR ;

- établissement de coopérations avec les acteurs pertinents ;
- angles d'approche retenus pour favoriser les effets de levier et mettre en œuvre des mesures de mise à l'échelle ;
- prise en compte des exigences en matière de compatibilité environnementale et sociale (égalité de genre y compris) ;
- prise en compte appropriée d'autres exigences.

3.3.1 Approche stratégique adoptée pour atteindre les objectifs énoncés dans les TdR

(point 1.3.1 du schéma d'évaluation)

Le soumissionnaire doit exposer et justifier la stratégie qu'il entend appliquer pour atteindre les jalons et réaliser les objectifs et résultats dont la responsabilité lui incombe (voir le point 2.2). Il doit aussi proposer une méthode d'évaluation adaptée à chaque activité.

3.3.2 Mise en place de coopérations avec les acteurs importants

(point 1.3.2 du schéma d'évaluation)

Le soumissionnaire doit développer un concept et décrire la manière dont la coopération sera établie avec les acteurs appelés à jouer un rôle important dans la mise en œuvre des prestations faisant l'objet de l'appel d'offres. Il y a lieu à cet égard de tenir compte des coopérations engagées par le projet déjà citées au chapitre 1, mais également de proposer une démarche pour face à la résistance au changement.

Le développement de la coopération dans le cas de cette mission relève principalement de la responsabilité du client. La partie soumissionnaire ne devrait donc décrire que les aspects de la manière dont la coopération avec les acteurs pertinents pour la mise en œuvre des services proposés dans le système partenaire peut être encore améliorée par le service d'assistance.

Les partenaires locaux au Sénégal accordent une forte importance à la confidentialité des données et des études vis-à-vis des autres partenaires et autres parties prenantes. Même au sein des partenaires, il existe parfois des exigences de confidentialité analogues envers d'autres départements, dont le respect est central pour la réussite du projet. Pour cette raison, le contractant doit créer et maintenir une barrière de confidentialité entre les partenaires et toute communication avec les partenaires sera assurée par le projet PED III.

3.3.3 Angles d'approche retenus pour créer des effets de levier et mettre en œuvre des mesures de mise à l'échelle

(point 1.3.3 du schéma d'évaluation)

Le soumissionnaire doit indiquer si, au-delà des mesures citées au point 2.2, il existe des angles d'approche particulièrement prometteurs en termes d'effets de levier (obtenus, par exemple, grâce à des mesures ciblées dans le domaine de la « gestion des connaissances »), et les décrira. Pour ce faire, le soumissionnaire doit présenter des mesures visant à promouvoir la mise à l'échelle tant horizontale que verticale, et les expliciter. Il convient en particulier de soumettre des propositions sur la manière dont des innovations développées dans le cadre de la mise en œuvre peuvent être diffusées au-delà de la sphère d'influence du projet.

3.3.4 Prise en compte des exigences en matière de compatibilité environnementale et sociale

(point 1.3.4 du schéma d'évaluation)

Égalité hommes-femmes (genre)

Dans son offre, le soumissionnaire doit indiquer dans les grandes lignes comment il peut éviter les effets négatifs sur l'égalité des genres dans son domaine de responsabilité et comment il peut en outre contribuer à améliorer l'égalité des genres par des mesures appropriées (voir éventuellement à ce sujet les prescriptions du au point 2.2).

Environnement / protection du climat (atténuation) / adaptation au changement climatique

Dans son offre, le soumissionnaire doit exposer comment il peut éviter les effets négatifs sur l'environnement et le climat dans son domaine de responsabilité et comment il peut en outre contribuer à améliorer la situation environnementale et climatique par des mesures appropriées (voir éventuellement à ce sujet les prescriptions au point 2.2). Les instruments pertinents en matière de lutte contre le changement climatique doivent être systématiquement pris en compte dans les analyses. Il est en outre prévu de comparer différentes recommandations d'action en fonction de leur impact sur le climat et de leur rapport coût-efficacité. L'objectif est de formuler des conclusions fiables sur les mesures qui s'avèrent particulièrement efficaces dans les conditions données.

Exigence : « Égalité entre les sexes (genre) » :	5 points sur un total de 10 points possibles
Exigence « Environnement / protection du climat (atténuation) / adaptation au changement climatique » :	5 points sur un total de 10 points possibles

3.4. Gestion de projets (point 1.4 du schéma d'évaluation)

Dans cette section, le soumissionnaire décrit sa démarche en matière de coordination avec la GIZ ou le projet, ainsi qu'avec les partenaires du projet.

3.4.1 Plan d'opérations

(point 1.4.1 du schéma d'évaluation)

– Sans objet –

3.4.2 Coordination avec la GIZ ou le projet demandeur des prestations

(point 1.4.2 du schéma d'évaluation)

Dans son offre, le soumissionnaire doit présenter l'approche et la démarche qu'il entend adopter pour coordonner ses activités avec la GIZ et/ou le projet demandeur des prestations.

3.4.3 Pilotage ou coordination des mesures avec les partenaires d'exécution importants

(point 1.4.3 du schéma d'évaluation)

– Sans objet –

3.4.4 Suivi

(point 1.4.4 du schéma d'évaluation)

– Sans objet –

3.5. Exigences diverses (point 1.5 du schéma d'évaluation)

La partie soumissionnaire doit décrire son concept d'assurance qualité technique. Le soutien administratif du traitement des contrats relève du responsable d'équipe, qui peut être délégué par celui-ci, mais n'est pas rémunéré en plus. Les déplacements ne sont pas prévus pour les spécialistes du backstopping dans leur mission.

Exigence : Assurance qualité - 5 points sur un total de 10 points possibles

Un tableau sert à montrer comment les sujets de l'helpdesk sont couverts par l'assurance qualité (par exemple, le backstopping) et comment la mise en œuvre des exigences est assurée par celle-ci.

Exigence : Collaboration d'équipe - 3 points sur un total de 10 points possibles

Les spécialistes doivent travailler ensemble rapidement et efficacement sans aucun délai de démarrage. Pouvez-vous décrire comment la collaboration d'équipe est menée et comment les processus d'équipe sont conçus de manière efficace et efficiente.

Exigence : Disponibilité - 2 points sur un total de 10 points possibles

Au moment de la signature, tous les professionnels clés et tous les professionnels des pools d'Experts doivent être prêts à agir. La partie soumissionnaire expliquera dans l'enchère comment la disponibilité de ces experts sera assurée au début du contrat.

4. Personnel

La partie soumissionnaire proposera des personnels pour les postes (« expert-e-s ») mentionnés dans ce chapitre et décrits en termes de tâches et de qualifications et joindra les CV correspondants. **Les exigences relatives au format et au contenu des CV sont décrites au chapitre 7.**

Les qualifications énumérées ci-après correspondent aux exigences permettant d'atteindre le maximum de points dans le cadre de l'évaluation technique.

La langue de travail de l'équipe de projet étant le français, les compétences linguistiques en français doivent être clairement indiquées sur chaque CV (veuillez indiquer clairement un niveau *entre A1 et C2* sur le CV et ne pas utiliser d'autre type de notation). Si ces informations sont manquantes, peu claires ou que le niveau est insuffisant (voir ci-dessous), l'expert en question sera noté avec 0 point au total, quelles que soient ses qualifications dans les autres catégories.

Par « un an d'expérience professionnelle », il faut comprendre un total cumulé de 12 mois d'expert-e à au moins 20 jours d'expert-e-s par mois, sauf si une définition différente est donnée pour certaines qualifications.

Expert-e 1 : Chef d'équipe (point 2.1 du schéma d'évaluation)

Ce poste est celui d'un-e expert-e clé.

Tâches de l'expert-e 1

- responsabilité globale des Paquets de prestations de conseil fournies par la partie contractante ;

- garantie de la cohérence et de la complémentarité des prestations de la partie contractante avec d'autres prestations du projet au niveau local et national ;
- prise en charge de la conception, de la réalisation, du suivi et de l'évaluation des actions de renforcement des capacités des partenaires locaux dans les secteurs suivants : analyse technique, ingénierie de la formation, développement de projets durables, entrepreneurial et leadership féminin économique, financière et réglementaire, énergies renouvelables et efficacité énergétique ;
- responsabilité de la prise en compte de thématiques transversales (p. ex. égalité des genres, digitalisation, etc.), réajuster les rôles des acteurs publics et privés à travers la transition énergétique, dans le but d'une coopération plus efficace et durable entre les acteurs (secteur de l'électricité, secteur privé, climat, transports) ;
- gestion du personnel, notamment identification des besoins en mission de courte durée dans le cadre du budget disponible, planification et pilotage des interventions et encadrement des expert·e·s ;
- garantie du suivi des résultats ;
- établissement régulier de rapports dans les délais requis ;
- responsabilité du contrôle de l'emploi des fonds et de la planification financière en concertation avec le/la responsable du marché de la GIZ ;
- appui au/à la responsable du marché pour l'actualisation et/ou l'adaptation de la conception du projet, les évaluations et la préparation d'une phase consécutive ;

Qualifications de l'expert·e 1

Formation (point 2.1.1 du schéma d'évaluation) :	Diplôme universitaire (p. ex. « master 2 ou un diplôme équivalent ou diplôme allemand d'études supérieures ») en économie, dans le secteur de l'énergie, des sciences techniques/de l'ingénierie, juridique ou politique
Connaissances linguistiques (point 2.1.2 du schéma d'évaluation) :	Connaissances du français C1 (exigence minimale) et anglais, C1 selon le Cadre européen commun de référence pour les langues
Expérience professionnelle générale (point 2.1.3 du schéma d'évaluation) :	20 ans d'expériences professionnelles dans le secteur des énergies renouvelables
Expérience professionnelle spécifique (point 2.1.4 du schéma d'évaluation) :	15 ans d'expériences professionnelles dans chacun des sujets suivants : ○ Analyse technique et études techniques- 3 points sur un total de 10 points possibles ○ Analyses et études économiques – 2 points sur un total de 10 points possibles ○ Analyses et études financières – 3 points sur un total de 10 points possibles ○ Analyses et études de politique énergétique - 2 points sur un total de 10 points possibles
Expérience de direction / de management (point 2.1.5 du schéma d'évaluation) :	10 ans d'expérience de direction dans des projets, des entreprises ou d'autres organisations comme cadre de direction exerçant des fonctions disciplinaires pour au moins 5 personnes
Expérience professionnelle internationale en dehors du pays/de la région d'intervention (point 2.1.6 du schéma d'évaluation) :	5 ans d'expérience dans un autre continent que l'Afrique

Expérience professionnelle dans le pays et/ou la région d'intervention (point 2.1.7 du schéma d'évaluation) :	2 ans d'expérience professionnelle en Afrique de l'Ouest (8 points sur un total de 10 points possibles), dont 1 an au Sénégal (2 points sur un total de 10 points possibles)
Expérience de la coopération au développement (point 2.1.8 du schéma d'évaluation) :	7 ans d'expérience dans des projets de la coopération au développement
Divers (point 2.1.9 du schéma d'évaluation) :	2 expériences avérées avec des institutions sénégalaises : MEPM, SENELEC, CRSE, ANER, AEME, ASER

Expert·e 2 : 2 économistes (point 2.2 du schéma d'évaluation)

Deux travailleurs qualifiés et donc deux CV doivent être fournis, dont l'évaluation est basée sur la valeur moyenne des deux travailleurs qualifiés. Ces postes sont ceux d'experts·es clés.

Tâches des experts·es 2

- Économiste 1 (Économie de l'énergie avec spécialisation mathématique et quantitative) – Modélisation des questions économiques fondamentales dans le secteur de l'énergie pour la préparation de modèles de décision quantitatifs pour les acteurs gouvernementaux de haut rang, jusqu'au niveau ministériel et pour le dialogue entre donateurs.
- Économiste 2 (Économie de l'énergie avec un accent institutionnel) – analyses qualitatives des rôles institutionnels, des structures, des processus et des niveaux de planification dans le secteur de l'énergie en ce qui concerne les réformes du secteur de l'électricité et la transition énergétique.

Qualifications des experts·es 2

Formation (point 2.2.1 du schéma d'évaluation) :	Diplôme universitaire (p. ex. master 2 ou équivalent diplôme allemand d'études supérieures en économie)
Connaissances linguistiques (point 2.2.2 du schéma d'évaluation) :	Connaissances du français C1 (exigence minimale) et anglais, C1 selon le Cadre européen commun de référence pour les langues
Expérience professionnelle générale (point 2.2.3 du schéma d'évaluation) :	15 ans d'expérience professionnelle dans le secteur de l'énergie dont au moins 5 acquises au cours des 5 dernières années
Expérience professionnelle spécifique (point 2.2.4 du schéma d'évaluation) :	10 ans d'expérience professionnelle dans le secteur de l'économie des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique dont au moins 5 acquises au cours des 5 dernières années
Expérience de direction / de management (point 2.2.5 du schéma d'évaluation) :	<i>Sans objet</i>
Expérience professionnelle internationale en dehors du pays/de la région d'intervention (point 2.2.6 du schéma d'évaluation) :	5 ans d'expérience dans un autre continent que l'Afrique
Expérience professionnelle dans le pays et/ou la région	3 ans d'expérience professionnelle en Afrique de l'Ouest ou OCDE (8 points sur un total de 10 points possibles), dont 1 an au Sénégal (2 points sur un total de 10 points possibles)

d'intervention (point 2.2.7 du schéma d'évaluation) :	
Expérience de la coopération au développement (point 2.2.8 du schéma d'évaluation) :	5 ans d'expérience dans des projets de la coopération au développement
Divers (point 2.2.9 du schéma d'évaluation) :	2 expériences avérées avec des institutions sénégalaises : MEPM, SENELEC, CRSE, ANER, AEME, ASER

Expert-e 3 : 2 expert(e)s Finance (point 2.3 du schéma d'évaluation)

Deux travailleurs qualifiés et donc deux CV doivent être fournis, dont l'évaluation est basée sur la valeur moyenne des deux travailleurs qualifiés. Ces postes sont ceux d'experts-es clés.

Tâches des experts-es 3

- Expert financier 1 (Spécialiste pour le secteur bancaire international) – Tarification des prêts et instruments financiers dans les pays en développement et émergents.
- Expert financier 2 (Spécialiste en financement de projets) – Conseils sur le développement des projets et le financement de projets d'énergies renouvelables et efficacité énergétique sur les marchés pionniers ainsi que dans les pays en développement et émergents.

Qualifications des experts-es 3

Formation (point 2.3.1 du schéma d'évaluation) :	Diplôme universitaire (p. ex. master 2 ou équivalent diplôme allemand d'études supérieures en économie, ingénierie ou sciences naturelles, ou une formation spécialisée comparable dans le secteur bancaire (par exemple, apprentissage bancaire et formation dans le secteur financier axé sur la pratique)
Connaissances linguistiques (point 2.3.2 du schéma d'évaluation) :	Connaissances du français C1 (exigence minimale) et anglais, C1 selon le Cadre européen commun de référence pour les langues
Expérience professionnelle générale (point 2.3.3 du schéma d'évaluation) :	15 ans d'expérience professionnelle dans le secteur de l'énergie dont au moins 5 acquises au cours des 5 dernières années
Expérience professionnelle spécifique (point 2.3.4 du schéma d'évaluation) :	10 ans d'expérience professionnelle, dont 5 acquises au cours des 5 dernières années, en finance (6 points sur un total de 10 points possibles) et en évaluation du risque de crédit dans le secteur financier dans le secteur de l'énergie des pays émergents ou en développement (4 points sur un total de 10 points possibles)
Expérience de direction / de management (point 2.3.5 du schéma d'évaluation) :	<i>Sans objet</i>
Expérience professionnelle internationale en dehors du pays/de la région d'intervention (point 2.3.6 du schéma d'évaluation) :	5 ans d'expérience dans un autre continent que l'Afrique
Expérience professionnelle dans le pays et/ou la région	3 ans d'expérience professionnelle en Afrique de l'Ouest ou OCDE (8 points sur un total de 10 points possibles), dont 1 an au Sénégal (2 points sur un total de 10 points possibles)

d'intervention (point 2.3.7 du schéma d'évaluation) :	
Expérience de la coopération au développement (point 2.3.8 du schéma d'évaluation) :	5 ans d'expérience dans des projets de la coopération au développement
Divers (point 2.3.9 du schéma d'évaluation) :	2 expériences avérées avec des institutions sénégalaises : MEPM, SENELEC, CRSE, ANER, AEME, ASER

Expert-e 4 : 2 expert(e)s Experts technologiques seniors en énergies renouvelables et efficacité énergétique (point 2.4 du schéma d'évaluation)

Deux travailleurs qualifiés et donc deux CV doivent être fournis, dont l'évaluation est basée sur la valeur moyenne des deux travailleurs qualifiés. Ces postes sont ceux d'experts-es clés.

Tâches des experts-es 4

- Expert (1) en technologie Energie Renouvelable et batteries (Spécialiste du dimensionnement des centraux solaire, centrales éolienne et du stockage par batteries et à leur intégration au réseau ainsi qu'aux normes techniques et de l'assurance qualité) – Conseils sur les questions techniques liées aux énergies renouvelables.
- Expert (2) efficacité énergétique

Qualifications des expert-es 4

Formation (point 2.4.1 du schéma d'évaluation) :	Diplôme universitaire (p. ex. master 2 ou équivalent diplôme allemand d'études supérieures dans le secteur de l'énergie, des sciences techniques/de l'ingénierie
Connaissances linguistiques (point 2.4.2 du schéma d'évaluation) :	Connaissances du français C1 (exigence minimale) et anglais, C1 selon le Cadre européen commun de référence pour les langues
Expérience professionnelle générale (point 2.4.3 du schéma d'évaluation) :	15 ans d'expérience professionnelle dans le secteur de l'énergie dont au moins 5 acquises au cours des 5 dernières années
Expérience professionnelle spécifique (point 2.4.4 du schéma d'évaluation) :	10 ans d'expérience professionnelle, dont 5 acquises au cours des 5 dernières années, en conseil sur des questions techniques liées aux énergies renouvelables (exp (1)) et l'efficacité énergétique (Exp. (2)) dans le secteur de l'énergie des pays émergents ou en développement
Expérience de direction / de management (point 2.4.5 du schéma d'évaluation) :	<i>Sans objet</i>
Expérience professionnelle internationale en dehors du pays/de la région d'intervention (point 2.4.6 du schéma d'évaluation) :	5 ans d'expérience dans un autre continent que l'Afrique
Expérience professionnelle dans le pays et/ou la région d'intervention (point 2.4.7 du schéma d'évaluation) :	3 ans d'expérience professionnelle en Afrique de l'Ouest ou OCDE (8 points sur un total de 10 points possibles), dont 1 an au Sénégal (2 points sur un total de 10 points possibles)
Expérience de la coopération au développement (point 2.4.8 du schéma d'évaluation) :	5 ans d'expérience dans des projets de la coopération au développement

Divers (point 2.4.9 du schéma d'évaluation) :	<i>Sans objet</i>
---	-------------------

Expert·e 5 : 1 expert juridique & et de conformité (point 2.5 du schéma d'évaluation)

Ce poste est celui d'un·e expert·e clé.

Tâches de l'expert·e 5

- Juriste/Avocat (spécialiste des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique) – Conseils sur le développement futur du cadre juridique.

Qualifications de l'expert·e 5

Formation (point 2.5.1 du schéma d'évaluation) :	Diplôme universitaire (master 2 ou équivalent diplôme allemand d'études supérieures en sciences juridique et politique, avocat
Connaissances linguistiques (point 2.5.2 du schéma d'évaluation) :	Connaissances du français C1 (exigence minimale) et anglais, C1 selon le Cadre européen commun de référence pour les langues
Expérience professionnelle générale (point 2.5.3 du schéma d'évaluation) :	15 ans d'expérience professionnelle dans le secteur du droit de l'énergie et/ou la conformité dont 5 acquises au cours des 5 dernières années
Expérience professionnelle spécifique (point 2.5.4 du schéma d'évaluation) :	10 ans d'expérience professionnelle, dont au moins 5 acquises au cours des 5 dernières années, de la pratique juridique des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique (7 points sur un total de 10 points possibles) et autour des conflits dans la mise en œuvre de la transition énergétique, tant au niveau national qu'au niveau décentralisé (3 points sur un total de 10 points possibles)
Expérience de direction / de management (point 2.5.5 du schéma d'évaluation) :	<i>Sans objet</i>
Expérience professionnelle internationale en dehors du pays/de la région d'intervention (point 2.5.6 du schéma d'évaluation) :	5 ans d'expérience dans un autre continent que l'Afrique
Expérience professionnelle dans le pays et/ou la région d'intervention (point 2.5.7 du schéma d'évaluation) :	3 ans d'expérience professionnelle en Afrique de l'Ouest ou OCDE (8 points sur un total de 10 points possibles), dont 1 an au Sénégal (2 points sur un total de 10 points possibles)
Expérience de la coopération au développement (point 2.5.8 du schéma d'évaluation) :	8 ans d'expérience dans des projets de la coopération au développement
Divers (point 2.5.9 du schéma d'évaluation) :	<i>Sans objet</i>

Expert·e 6 : 2 expert(e)s en énergie (point 2.6 du schéma d'évaluation)

Deux travailleurs qualifiés et donc deux CV doivent être fournis, dont l'évaluation est basée sur la valeur moyenne des deux travailleurs qualifiés. Ces postes sont ceux d'experts·es clés.

Tâches des experts-es 6

- Expert 1 : Modélisateur des réseaux de distribution et de transport (spécialiste des réseaux de distribution et de transport ainsi que de l'intégration des réseaux dans l'UE ainsi que dans les pays en développement et émergents) – conseil et modélisation des réseaux de distribution et de transport ainsi que l'intégration des énergies renouvelables ; Conseils sur l'utilisation de logiciels spécialisés, par exemple PSSE
- Expert 2 : Expert en efficacité énergétique dans le secteur industriel et du bâtiment (spécialiste du conseil sur la pratique industrielle dans l'UE ainsi que dans les pays en développement et émergents) – conseils sur la mise en œuvre de la transition énergétique et sur le management de l'énergie dans l'industrie et le bâtiment.

Qualifications des experts-es 6

Formation (point 2.6.1 du schéma d'évaluation) :	Diplôme universitaire (p. ex. master 2 ou équivalent diplôme allemand d'études supérieures en sciences techniques ou en ingénierie)
Connaissances linguistiques (point 2.6.2 du schéma d'évaluation) :	Connaissances du français C1 (exigence minimale) et anglais, C1 selon le Cadre européen commun de référence pour les langues
Expérience professionnelle générale (point 2.6.3 du schéma d'évaluation) :	15 ans d'expérience professionnelle dans le secteur de l'énergie dont au moins 5 acquises au cours des 5 dernières années
Expérience professionnelle spécifique (point 2.6.4 du schéma d'évaluation) :	10 ans d'expérience professionnelle, dont au moins 5 acquises au cours des 5 dernières années, dans les domaines suivants : expert 1 modélisation des resau electric de transport et integration des ENR (3 points sur un total de 10 points possibles). Modelisation des réseu dedistribution (2 points sur un total de 10 points possibles). expert 2 management de l'énergie dans l'industrie et le bâtiment des énergies renouvelables (2 points sur un total de 10 points possibles) et dans la mise en œuvre de la transition énergétique dans le secteur industriel (3 points sur un total de 10 points possibles)
Expérience de direction / de management (point 2.6.5 du schéma d'évaluation) :	Sans objet
Expérience professionnelle internationale en dehors du pays/de la région d'intervention (point 2.6.6 du schéma d'évaluation) :	5 ans d'expérience dans un autre continent que l'Afrique
Expérience professionnelle dans le pays et/ou la région d'intervention (point 2.6.7 du schéma d'évaluation) :	3 ans d'expérience professionnelle en Afrique de l'Ouest ou OCDE (8 points sur un total de 10 points possibles), dont 1 an au Sénégal (2 points sur un total de 10 points possibles)
Expérience de la coopération au développement (point 2.6.8 du schéma d'évaluation) :	Sans objet

Divers (point 2.6.9 du schéma d'évaluation) :	Sans objet
---	------------

Expert-e 7 : 3 expert(e)s en réseaux électriques (point 2.7 du schéma d'évaluation)

Trois travailleurs qualifiés et donc trois CV doivent être fournis, dont l'évaluation est basée sur la valeur moyenne des trois travailleurs qualifiés. Ces postes sont ceux d'experts-es clés

Tâches des experts-es 7

- 1 expert en modélisation technique quantitative et création de modèles statiques en courant continu utilisant Powerfactory, PSSE ou des programmes comparables, notamment pour l'intégration des énergies renouvelables au réseau
- 1 expert en modélisation technique quantitative et création de modèles dynamiques de courant alternatif utilisant Powerfactory, PSSE ou des programmes similaires, notamment pour l'intégration des énergies renouvelables au réseau
- 1 expert en modélisation technique quantitative et création de modèles de réseaux de distribution utilisant NEPLAN, CYMDIST, Powerfactory module de réseau de distribution ou des programmes comparables, notamment pour l'intégration des énergies renouvelables au réseau

Qualifications des experts-es 7

Formation (point 2.7.1 du schéma d'évaluation) :	Diplôme universitaire (p. ex. master 2 ou équivalent diplôme allemand d'études supérieures en sciences techniques ou en ingénierie)
Connaissances linguistiques (point 2.7.2 du schéma d'évaluation) :	Connaissances du français C1 (exigence minimale) et anglais, C1 selon le Cadre européen commun de référence pour les langues
Expérience professionnelle générale (point 2.7.3 du schéma d'évaluation) :	10 ans d'expérience professionnelle dans le secteur de l'électricité dont au moins 5 acquises au cours des 5 dernières années
Expérience professionnelle spécifique (point 2.7.4 du schéma d'évaluation) :	7 ans d'expérience professionnelle, dont au moins 5 acquises au cours des 5 dernières années, dans chacune des « tâches » mentionnées ci-dessus, dans les pays émergents et en développement (3,33 points par tâche sur un total de 10 points possibles)
Expérience de direction / de management (point 2.7.5 du schéma d'évaluation) :	Sans objet
Expérience professionnelle internationale en dehors du pays/de la région d'intervention (point 2.7.6 du schéma d'évaluation) :	5 ans d'expérience dans un autre continent que l'Afrique
Expérience professionnelle dans le pays et/ou la région d'intervention (point 2.7.7 du schéma d'évaluation) :	2 expériences professionnelle en Afrique de l'Ouest ou OCDE (8 points sur un total de 10 points possibles), dont 1 an au Sénégal (2 points sur un total de 10 points possibles)
Expérience de la coopération au développement (point 2.7.8 du schéma d'évaluation) :	<i>Sans objet</i>

Divers (point 2.7.9 du schéma d'évaluation) :	Expérience de projet avec deux des outils de planification réseau suivants : PSSE, CYMDIST, POWERFACTORY, NEPLAN 1 expert avec 1 expérience avérée avec la SENELEC
---	---

Expert·e 8 : 2 expert(e)s 'donateurs' (point 2.8 du schéma d'évaluation)

Deux travailleurs qualifiés et donc deux CV doivent être fournis, dont l'évaluation est basée sur la valeur moyenne des deux travailleurs qualifiés. Ces postes sont ceux d'experts·es clés.

Tâches des experts·es 8c

- Expert 1 : Expert pour les programmes de donateurs dans le secteur de l'énergie – conseils sur la structuration des programmes de donateurs et la coordination des bailleurs
- Expert 2 : Expert en stratégie de haut niveau et en conseils politiques sur la transition énergétique

Qualifications des experts·es 8

Formation (point 2.8.1 du schéma d'évaluation) :	Diplôme universitaire (p. ex. master 2 ou équivalent diplôme allemand d'études supérieures en sciences techniques, ingénierie ou sciences sociales)
Connaissances linguistiques (point 2.8.2 du schéma d'évaluation) :	Connaissances du français C1 (exigence minimale) et anglais, C1 selon le Cadre européen commun de référence pour les langues
Expérience professionnelle générale (point 2.8.3 du schéma d'évaluation) :	15 ans d'expérience professionnelle dans le secteur de l'énergie et/ou le développement organisationnel dont au moins 5 acquises au cours des 5 dernières années
Expérience professionnelle spécifique (point 2.8.4 du schéma d'évaluation) :	10 ans d'expérience professionnelle, dont au moins 5 acquises au cours des 5 dernières années, dans les programmes de donateurs les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique (5 points sur un total de 10 points possibles) et/ou dans le conseil organisationnel et en management autour de la transition énergétique (5 points sur un total de 10 points possibles)
Expérience de direction / de management (point 2.8.5 du schéma d'évaluation) :	Sans objet
Expérience professionnelle internationale en dehors du pays/de la région d'intervention (point 2.8.6 du schéma d'évaluation) :	5 ans d'expérience dans un autre continent que l'Afrique
Expérience professionnelle dans le pays et/ou la région d'intervention (point 2.8.7 du schéma d'évaluation) :	3 ans d'expérience professionnelle en Afrique de l'Ouest ou OCDE (8 points sur un total de 10 points possibles), dont 1 an au Sénégal (2 points sur un total de 10 points possibles)
Expérience de la coopération au développement (point 2.8.8 du schéma d'évaluation) :	8 ans d'expérience dans des projets de la coopération au développement

Divers (point 2.8.9 du schéma d'évaluation) :	<i>Sans objet</i>
---	-------------------

Expert-e 9 : 2 expert-e-s « Ingénierie de la formation »

Deux travailleurs qualifiés et donc deux CV doivent être fournis, dont l'évaluation est basée sur la valeur moyenne des deux travailleurs qualifiés. Ces postes sont ceux d'experts-es clés.

Tâches des experts 9 :

- Expert 1 : Expert en ingénierie de la formation (conception, mise en œuvre, suivi et évaluation), conseils sur l'organisation de voyages d'étude et des mesures de développement des capacités, prendre en compte les thèmes transversaux (par exemple, l'égalité des sexes)
- Expert 2 : Expert en entrepreneuriat durable, leadership féminin, conseil sur le développement d'initiatives entrepreneuriales durables et employabilité des jeunes et femmes

Qualifications des experts.es

Formation (point 2.9.1 du schéma d'évaluation) :	Titulaires d'un diplôme universitaire Doctorat en gestion de l'éducation, éducation au développement durable, ingénierie de la formation
Connaissances linguistiques (point 2.9.2 du schéma d'évaluation) :	Connaissances du français C1 (exigence minimale) et anglais, B1 selon le Cadre européen commun de référence pour les langues
Expérience professionnelle générale (point 2.9.3 du schéma d'évaluation) :	10 ans d'expérience professionnelle dans l'éducation coopérative, l'éducation au développement durable, la formation professionnelle ou l'enseignement supérieur, la recherche appliquée (7 points sur 10), dont 3 ans sur un continent autre que l'Europe (3 points sur 10)
Expérience professionnelle spécifique (point 2.9.4 du schéma d'évaluation) :	7 ans d'expérience dans le conseil aux cadres supérieurs (4 points sur 10) et 7 ans d'expérience dans la mise en œuvre de programmes de formation en éducation coopérative et développement durable et les projets de recherche appliquée (3 points sur 10) et 5 ans d'expérience dans les énergies renouvelables ou l'efficacité énergétique (3 points sur 10)
Expérience de direction / de management (point 2.9.5 du schéma d'évaluation) :	<i>Sans objet</i>
Expérience professionnelle internationale en dehors du pays/de la région d'intervention (point 2.9.6 du schéma d'évaluation) :	<i>Sans objet</i>
Expérience professionnelle dans le pays et/ou la région d'intervention (point 2.9.7 du schéma d'évaluation) :	3 ans d'expérience professionnelle en Afrique de l'Ouest ou en Afrique du Nord (8 points sur un total de 10 points possibles), dont 1 an au Sénégal (2 points sur un total de 10 points possibles)
Expérience de la coopération au développement (point 2.9.8 du schéma d'évaluation) :	5 ans d'expérience de travail dans des projets de coopération au développement

Divers (point 2.9.9 du schéma d'évaluation) :	<i>Sans objet</i>
---	-------------------

Expert-e 10 : Pool d'expert-e-s 1 « Analyses quantitatives » avec 6 experts

Les expert-e-s de ce pool ne sont pas pris-e-s en compte dans l'évaluation de la partie technique et il n'est donc pas nécessaire de joindre de CV à l'offre. Les qualifications établies pour le pool d'expert-e-s sont donc des exigences minimales dont le respect doit être confirmé par la partie contractante avant l'intervention des expert-e-s.

Le nombre effectif d'expert-e-s recruté-e-s pour le pool peut différer de celui requis au chapitre 4 des TdR. Pour les expert-e-s non nommé-e-s dans l'offre, l'équivalence des qualifications avec celles des expert-e-s en mission de courte durée proposé-e-s dans l'offre doit être confirmée par la partie contractante avant l'intervention.

Tâches du pool d'expert-e-s

- Modélisation économique individuelle quantitative et création de modèles techno-économiques des réseaux électriques nationaux et régionaux utilisant PLEXOS, GAMS, RECD, REMix, PyPSA ou des programmes comparables, qui ont été appliqués dans au moins cinq projets de donateurs ; Calcul des tarifs d'alimentation ou des prix d'achat d'électricité rentables au niveau national ainsi que pour des projets individuels
- Calculs coûts-bénéfices multi-nœuds pour différents chemins d'expansion des RE
- Calcul des rendements ajustés au risque pour les valeurs renouvelables du point de vue de différentes classes d'investisseurs privés
- Analyses techniques des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique
- Application des méthodes statistiques et probabilistes
- Soutien méthodologique pour les partenaires dans l'élaboration de scénarios énergétiques
- Utilisation et développement des solutions et processus digitalisés
- Formation des partenaires sur les tâches mentionnées ci-dessus (tâche transversale de tous les experts)

Qualifications requises pour le pool d'expert-e-s (exigences minimales)

Formation	6 professionnels titulaires d'un diplôme universitaire (diplôme/master) en économie, ingénierie ou sciences techniques
Connaissances linguistiques	Connaissances de français C1 et anglais, C1 selon le Cadre européen commun de référence pour les langues
Expérience professionnelle générale	6 expert-e-s ayant 10 ans d'expérience professionnelle dans le secteur de l'énergie dont au moins 5 acquises au cours des 5 dernières années
Expérience professionnelle spécifique	3 expert-e-s ayant chacun 7 ans d'expérience professionnelle dans chacune des « tâches » mentionnées ci-dessus
Expérience professionnelle dans le pays et/ou la région d'intervention	3 expert-e-s ayant 3 ans d'expérience professionnelle en Afrique de l'Ouest ou OCDE, dont 1 an au Sénégal
Expérience de la coopération au développement	3 expert-e-s ayant 5 ans d'expérience dans des projets de la coopération au développement

Divers	Expérience de projet de 3 FK chacun avec 6 des outils suivants : • Optimisation : PSR, PLEXOS, RECD, REMIX, GAMS (2 outils) • Autres : ModelRisk, CrystalBall, Stata, SPSS, Power BI, Python, R, Wolfram Mathematica, IRENA Flextool, PV Syst, Meteonorm, LEAP, Matlab (4 outils)
--------	--

Expert·e 11 : Pool d'expert·e·s 2 « Analyses Qualitatives » avec 6 experts

Les expert·e·s de ce pool ne sont pas pris·e·s en compte dans l'évaluation de la partie technique et il n'est donc pas nécessaire de joindre de CV à l'offre. Les qualifications établies pour le pool d'expert·e·s sont donc des exigences minimales dont le respect doit être confirmé par la partie contractante avant l'intervention des expert·e·s.

Le nombre effectif d'expert·e·s recruté·e·s pour le pool peut différer de celui requis au chapitre 4 des TdR. Pour les expert·e·s non nommé·e·s dans l'offre, l'équivalence des qualifications avec celles des expert·e·s en mission de courte durée proposé·e·s dans l'offre doit être confirmée par la partie contractante avant l'intervention.

Tâches du pool d'expert·e·s

- Analyses qualitatives des problèmes réglementaires liés à l'expansion des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique
- Analyses qualitatives des problèmes économiques liés à l'expansion des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique
- Analyses qualitatives des problèmes financiers liés à l'expansion des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique
- Analyses qualitatives des problèmes juridiques liés à l'expansion des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique
- Analyses qualitatives des impacts industriels et sociaux de l'expansion des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique
- Analyses qualitatives des programmes de financement pour l'expansion des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique
- Analyses qualitatives des projets de donateurs
- Analyses qualitatives du rôle changeant des compagnies d'électricité et d'autres acteurs dans le secteur énergétique sénégalais (sans occulter les structures de formation publique du secteur)
- Analyses qualitatives du couplage sectoriel, en particulier de l'hydrogène vert et du PtX
- Analyses qualitatives des opportunités et des risques pour la recherche et le développement ainsi que pour l'industrie
- Analyses qualitatives des opportunités et des risques pour les infrastructures publiques et les projets de construction dans le contexte de la transition énergétique
- Formation des partenaires sur les tâches mentionnées ci-dessus (tâche transversale de tous les experts)
- Organisation d'ateliers d'échanges et/ou de modération

Qualifications requises pour le pool d'expert·e·s (exigences minimales)

Formation :	6 professionnels titulaires d'un diplôme universitaire (diplôme/master) en économie, ingénierie ou sciences techniques, Sciences politique et juridique
Connaissances linguistiques:	Connaissances de français C1 selon le Cadre européen commun de référence pour les langues
Expérience professionnelle générale:	6 expert·e·s ayant 10 ans d'expérience professionnelle dans le secteur de l'énergie dont au moins 5 acquises au cours des 5 dernières années
Expérience professionnelle spécifique:	3 expert·e·s ayant chacun 7 ans d'expérience professionnelle dans chacune des « tâches » mentionnées ci-dessus
Expérience professionnelle dans le pays et/ou la région d'intervention:	6 expert·e·s ayant 10 ans d'expérience professionnelle au Sénégal
Expérience de la coopération au développement:	3 expert·e·s ayant 5 ans d'expérience dans des projets de la coopération au développement

Le Département des affaires économiques et sociales des Nations unies définit les régions suivantes : Afrique de l'Est, Afrique centrale, Afrique du Nord, Afrique australe, Afrique de l'Ouest, Amérique du Sud, Caraïbes, Amérique centrale, Amérique du Nord, Asie centrale, Asie de l'Est, Asie du Sud, Asie du Sud-Est, Asie de l'Ouest/Moyen-Orient, Europe de l'Est, Europe du Nord, Europe du Sud, Europe de l'Ouest, Australie, Mélanésie, Micronésie et Polynésie ; pour le classement des pays, voir la méthodologie de l'UNSD (en anglais).

Le soumissionnaire doit établir une correspondance entre tous les expert·e·s proposé·e·s et les qualifications requises correspondantes et la présenter de manière claire dans un tableau séparé qui sera placé en tête des curriculum vitae. Seules les qualifications qui sont également mentionnées dans les CV peuvent être indiquées dans cette présentation récapitulative. Les expériences professionnelles doivent être attestées par des références pertinentes dans les CV. Il est conseillé de mentionner une référence explicite pour chaque expérience professionnelle.

Compétences relationnelles (soft skills) des membres de l'équipe

Outre leurs qualifications techniques, tou·te·s les membres de l'équipe doivent aussi posséder les qualités suivantes :

- Capacité à travailler en équipe
- Sens de l'initiative
- Capacité d'innovation
- Sens de l'écoute
- Capacité d'agilité
- Aptitude à communiquer
- Compétences socioculturelles et interculturelles
- Démarche orientée partenaires et clients et efficacité dans l'action
- Esprit interdisciplinaire

Les compétences générales ne sont pas évaluées.

5. Consignes de calcul

Dans votre offre, veuillez respecter scrupuleusement le cadre estimatif détaillé prescrit dans les présents TdR, car ces éléments font partie de la mise en concurrence et sont nécessaires à l'évaluation d'offres comparables sur la base de critères objectifs. Nous tenons à signaler que seules seront rémunérées les prestations qui ont été commandées par la GIZ et exécutées par la partie contractante et qu'il ne sera pas nécessairement fait appel au nombre total de jours d'expert·e·s proposés.

5.1. Affectation de personnel et honoraires

Le présent chiffrage (cadre estimatif des quantités estimées) n'est pas contraignant. Il sert uniquement à pondérer les différents prix dans le cadre de l'évaluation de la rentabilité des offres. Il a pour objectif d'assurer la comparabilité des offres et de fournir aux soumissionnaires un repère pour l'établissement de leur proposition financière.

Le nombre de jours d'expert·e·s correspond à des jours de travail entiers.

Expert·e	JE dans le pays de résidence /à distance	Disponibilité de l'expert·e dans le pays d'intervention (en JE)	Nombre total de JE	Séjour continu de plus de 3 mois (voir le point 3.6.2 des Conditions générales)
Expert·e°1 : Chef d'équipe	50	10	60	non
Expert·e°2 : 2 économistes	15 15	5 5	20 20	non
Expert·e°3 : 2 expert(e)s Finance	15 15	5 5	20 20	non
Expert·e 4 : 2 expert(e)s Experts technologiques ER	15 15	5 5	20 20	non
Expert·e 5 : expert juridique	15	5	20	non
Expert·e 6 : 2 expert(e)s en énergie	15 15	5 5	20 20	non

Expert-e 7 : 3 expert(e)s en réseaux électriques	15 15 15	5 5 5	20 20 20	non
Expert-e 8 : 2 expert(e)s 'donateurs'	15 15	5 5	20 20	non
Expert-e 9 : expert(e)s Ingénierie de la formation	15 15	5 5	20 20	non
Expert-e 10 : Pool d'expert-e-s 1	110	40	150	non
Expert-e 11 : Pool d'expert-e-s 2	50	100	150	non

5.2. Frais de voyage et de déplacement

5.2.1. Aspects de durabilité en matière de voyages

La GIZ souhaite réduire les émissions de gaz à effet de serre (émissions de CO₂) provoquées par les voyages. Lors de l'élaboration de votre offre, veuillez prendre en compte les possibilités de parvenir à cette réduction, par exemple en choisissant la classe de réservation causant le moins d'émissions (classe économique), en optant pour les moyens de transport, les compagnies aériennes et les itinéraires présentant la meilleure efficacité en termes de CO₂. Pour les trajets courts, privilégiez le train (2^e classe) ou l'e-mobilité.

Les émissions de CO₂ causées par les voyages en avion doivent être compensées. À cet égard, la GIZ prescrit un budget via lequel les coûts de la compensation des émissions de CO₂ peuvent faire l'objet d'un décompte établi sur la base de justificatifs.

Le marché des certificats d'émissions de CO₂ rassemble une multitude de prestataires qui proposent différents critères d'impact sur le climat. La [fondation Alliance pour le développement et le climat](#) a publié une [liste de normes](#) dont la GIZ recommande l'application.

5.2.2. Prescriptions concernant les frais de voyage et de déplacement

Le présent chiffrage (cadre estimatif des quantités estimées) n'est pas contraignant. Il sert uniquement à pondérer les différents prix dans le cadre de l'évaluation de la rentabilité des offres. Il a pour objectif d'assurer la comparabilité des offres et de fournir aux soumissionnaires un repère pour l'établissement de leur proposition financière.

Poste de frais de voyage	Nombre / quantité / budget
Nombre total de vols internationaux	28

Indemnités journalières	150
Indemnités d'hébergement	150

Les indemnités journalières seront remboursées sous forme forfaitaire selon le tableau des taux par pays figurant dans la circulaire du ministère fédéral allemand des Finances (à consulter à l'adresse : <https://www.bundesfinanzministerium.de>) à concurrence des plafonds fixés par l'administration fiscale pour le pays considéré.

En complément, des frais raisonnables peuvent, sur présentation de justificatifs, être décomptés jusqu'à concurrence (du montant proposé) pour les postes suivants :

- Prix des voyages en avion
- Compensation des émissions de CO₂ des trajets en avion
- Frais de transport
- Autres frais de voyage (visas, frais de voyage liés au projet encourus en dehors du siège social, etc.)

Les indemnités d'hébergement hors d'Allemagne seront versées conformément aux dispositions ci-après :

Les indemnités d'hébergement peuvent être prévues dans l'offre jusqu'au plafond fiscal mentionné dans la circulaire du BMF relative au remboursement des frais de mission et de déplacement. Ces indemnités d'hébergement seront remboursées à hauteur des **frais appuyés de justificatifs**, à concurrence du montant convenu dans le contrat.

Tous les voyages et déplacements doivent faire l'objet d'une concertation préalable avec la personne responsable du projet. Les voyages doivent être entrepris moyennant les conditions de prix les plus avantageuses possibles.

5.3. Autres frais

– sans objet –

6. Contrats individuels / marchés individuels

Les expert·e·s de la partie contractante peuvent être missionné·e·s plusieurs fois pendant la durée du contrat. Il·elle·s sont mandaté·e·s par le responsable GIZ de la mise en œuvre du projet, en fonction des besoins. Le marché individuel est passé sous forme écrite simple dès que la nécessité d'une mission se fait jour. Le suivi global de tous les appels est assuré par le projet et par la partie contractante.

La personne responsable du contrat ou son représentant désigné envoie les TdR du contrat individuel (anglais, allemand ou français) au chef d'équipe de la partie contractante par courriel, dans lesquels un court document analytique (Word, Excel, PPT, PDF ; langue : allemand, anglais ou français – définie par le client dans les TdR du contrat individuel) analysera et classifiera un sujet ou un problème spécifique de la demande, sous forme d'une brève analyse, déclaration, discussion, modèle de décision ou similaire spécifié dans les TdR du contrat individuel. Le chef d'équipe transmet ce document à une équipe appropriée de spécialistes, dans laquelle au moins un des spécialistes clés (ou lui/elle-même) et d'autres

experts de l'équipe travaillent sur le sujet, puis le transmettent par courriel au client dans le délai mentionné ci-dessus.

Le client a le droit de demander certains experts à la partie contractante ; le chef d'équipe peut les remplacer ~~unilatéralement~~ par un ou plusieurs autres experts appropriés en ce qui concerne les travaux à court terme. La pertinence des experts doit être démontrée.

Dans le cas du premier paquet de services (PS 1), une forme très abrégée en simple texte de courriel suffit également en remplacement des Tdr du contrat individuel.

7. Consignes relatives au format de l'offre

La structure de l'offre des parties soumissionnaires doit correspondre à celle des TdR. L'offre doit être facile à lire (police Arial de corps 11 ou supérieur, p. ex.) et être rédigée de manière intelligible. L'offre doit être rédigée en langue française.

La partie Conception technique et méthodologique de l'offre (chapitre 3 des TdR) ne doit pas dépasser 20 pages (hors page de garde, liste des sigles et abréviations, table des matières, brève introduction et CV du/de la consultant·e chargé·e du backstopping). Les annexes supplémentaires non exigées ne seront pas évaluées.

Les curriculum vitæ (CV) du personnel proposé selon le chapitre 0 des TdR doivent être établis au format européen et ne pas dépasser 4 pages. Ils peuvent aussi être rédigés en langue anglaise.

Ils doivent renseigner de manière claire et fiable sur le poste qu'a occupé la personne proposée dans les références citées, sur les tâches effectuées, sur la durée et la période d'intervention. Les références mentionnées dans les CV doivent donc contenir les informations suivantes :

- le nom de l'entreprise/de l'organisation/du projet de référence dans lequel l'expert·e a travaillé ;
- le poste et la/les tâche(s) de l'expert·e dans l'entreprise/l'organisation ou le projet de référence ;
- les résultats du travail ou les produits élaborés par l'expert·e ou la contribution de l'expert·e à l'élaboration de ces résultats et produits le cas échéant (si ces informations sont pertinentes) ;
- la durée par année civile de l'engagement de l'expert·e dans l'entreprise/l'organisation/le projet de référence exprimée en jours, semaines ou mois d'expert·e travaillant à plein temps (p. ex. 2019 : 2 mois, 2020 : 10 mois, 2021 : 1 mois) ;
- l'expérience de direction / de management : indication claire des projets de référence ou des emplois fixes dans des entreprises/organisations répondant aux conditions à remplir telles que mentionnées au chapitre 4 (p. ex. période, nombre de personnes subordonnées sur le plan hiérarchique, budget du projet) (si pertinent) ;
- l'expérience professionnelle internationale/dans le pays d'intervention : indication claire des projets de référence ou des emplois fixes dans des entreprises/organisations répondant aux conditions à remplir telles que mentionnées au chapitre 4 (p. ex. durée effective de l'intervention sur place en jours, semaines ou mois d'expert·e travaillant à plein temps) (si pertinent).

Afin de faciliter l'évaluation, nous vous prions de numéroté les références en continu et de n'indiquer que celles qui ont un rapport clairement identifiable avec les prestations faisant l'objet du présent appel d'offres.

8. Options

8.1 Option portant sur l'extension du contenu des prestations / la prolongation de la durée du contrat selon l'article 132, paragraphe 2, alinéa 1 de la loi allemande sur les pratiques anticoncurrentielles (GWB)

En appliquant l'option suivante, la GIZ peut donner à la partie contractante un mandat d'extension des prestations ayant fait l'objet de l'appel d'offres. Plus précisément :

Nature et étendue :

Le nombre maximal d'analyses peut être augmenté de 55 analyses (ou d'analyses converties). Le contrat-cadre peut être prolongé pour une durée contractuelle totale maximale de 48 mois.

Condition requise :

Prolongation du projet en cours et/ou augmentation de son enveloppe ou encore attribution du projet consécutif par le commettant/client de la GIZ et/ou conclusion d'un contrat de cofinancement de l'action.

8.2 Élargissement du contenu de la prestation

En appliquant l'option suivante, la GIZ peut donner à la partie contractante un mandat d'extension des prestations ayant fait l'objet de l'appel d'offres. Plus précisément :

Nature et étendue :

Il existe la possibilité de poursuivre l'exécution des prestations indiquées au point 2.2 des présents TdR et/ou d'étendre le marché à des prestations de même type, tout en conservant la nature générale du marché. Il existe la possibilité que d'autres projets de la GIZ du Hub TEC (Transport Energie Climat) puissent bénéficier des services mentionnés sur ces TDR (dans d'autres pays également).

Condition requise :

Cette possibilité se fera sur la base d'une approbation du référent GIZ du PED III.

9. Annexes

- a) Contribution déterminée au niveau national du Senegal
- b) Lettre de politique de développement du secteur de l'énergie et des mines
- c) [https://energypedia.info/wiki/Programme_Energies_Durables_\(P.E.D.\)](https://energypedia.info/wiki/Programme_Energies_Durables_(P.E.D.))
- d) exemple de TdR des contrats individuels (sera publié pendant la phase d'appel d'offres)